

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY
ARRONDISSEMENT DE MAGA

COMMUNE DE MAGA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉ
Téléphone : 696 20 53 86/676 44 42 68



REPUBLIC OF CAMEROUN

Peace – Work – Fatherland

FAR-NORTH REGION
MAYO-DANAY DIVISION
MAGA SUB-DIVISION

MAGA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD
Phone : 696 20 53 86/676 44 42 68

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°006/2023/AONO/C-MAGA/SG/CIPM-AI DU 10 MARS 2023

**POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LAMPADAIRES SOLAIRES VINGT-QUATRE (24)
DANS LA COMMUNE DE MAGA, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE
L'EXTRÊME-NORD.**

1. Objet :

Le Maire de la commune de Maga, autorité contractante, lance en procédure d'urgence un appel d'offres national ouvert pour les travaux **d'éclairage public par lampadaires solaires vingt-quatre (24)** dans la Commune de Maga, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent les opérations suivantes :
Etudes d'implantation ;

- les études techniques nécessaires ;
- La réalisation de l'ensemble des travaux de génie civil (fouilles, massifs de fondation des candélabres, remblais, remise en état des sites) ;
- La fourniture et la pose de 50 candélabres en acier de 8 m de hauteur devant porter l'ensemble coffret, les panneaux solaires, la crosse et le luminaire et fixé sur massif à béton armé composée d'une armature métallique et des tiges d'ancrage ;
- La fourniture et l'installation des lampadaires All-in-one comprenant le panneau solaire monocristallin haut rendement de **145wc, lampe LED de 120w batterie lithuim de 888w et un régulateur de charge.**
- La mise en place et la formation d'un comité (05 personnes) chargé du suivi et de la maintenance des équipements

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de l'éclairage public.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINDDEVEL, Exercice 2023, pour un coût estimatif total de **trente millions (30 000 000) francs CFA.**

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de Maga, **Tél : 690 79 81 00**, dès publication du présent avis.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être obtenu à la Commune de Maga, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non-remboursable de **50 000 (cinquante mille) francs CFA**, payable à la Recette municipale de Maga.

7. Présentation des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

8. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, au Secrétariat Général de la Commune de MAGA au plus tard le **11 avril 2023 à 12 heures**, heure locale et devra porter la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°006/2023/AONO/C-MAGA/SG/CIPM-AI DU 10 MARS 2023
POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LAMPADAIRES SOLAIRES VINGT-QUATRE (24)
DANS LA COMMUNE DE MAGA, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE
L'EXTREME-NORD.
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT**

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et d'un montant de **600 000 FCFA (six cent mille francs)**

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins

de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur

10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps le 11 avril 2023 à 13 heures** précises dans la salle des actes à Maga en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

11. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

12. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois calendaires**. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

13. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère}étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^eétape** : Evaluation du dossier technique
- **3^eétape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

13.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- d) Non-respect du profil du personnel clé du projet ;
- e) avoir abandonné un chantier au cours des trois dernières années ;

- f) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, dans le domaine indiqué ;
- g) Non satisfaction, au moins, à **seize (16) critères essentiels sur vingt-deux (22)**.

13.1.3 : **Offre financière**

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix.

13.2 : **Critères essentiels**

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **16 critères** essentiels ci-dessous :

- Présentation sur **04 critères** ;
- Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **04 critères** ;
- Le matériel de chantier à mobiliser sur **09 critères** ;
- La méthodologie d'exécution sur **03 critères** ;
- Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **02 critères**.

14. **Attribution du Marché**

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. **Délai de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. **Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de **la Commune de Maga à Maga** au numéro de téléphone **690 79 81 00**.

Maga, le 10 mars 2023

**Maire de la Commune deMAGA,
(Autorité Contractante)**

Ampliations:

- MINMAP /DGMI (pour information)
- PREFET MAYO DANAY (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT/ CDPMMMD (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DRMAP/SMI (pour archivage)
- DDMAPMD/SPM (pour archivage)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)

